



SOIREE DE SOUTIEN à l'association La Caselle

19H : présentation de la situation des mineurEs étrangerEs en France, témoignages sur l'action des associations, discussion sur les aides (hébergements, démarches ...) possibles.

20h30 : repas puis concert.

Les jeunes étrangers.ères mineur.es arrivant en France subissent une évaluation qui atteste ou rejette leur minorité. Être reconnu.e mineur.e est une condition pour être pris.e en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Dans le Tarn cette évaluation est confiée par le conseil départemental depuis 2018 au DDAEOMI qui pratique des évaluations expéditives et arbitraires. Des jeunes dont la minorité est contestée sont régulièrement mis.e.s à la rue. Des associations (RESF, l'Antre d'Eux à Gaillac et Rabastens, La Caselle à Albi...) les accompagnent dans les démarches pour avoir accès à des soins, à un hébergement, à une scolarisation, aux conseils d'un.e avocat.e afin de faire un recours auprès de la Juge des enfants

CONTACT : lacaselle@proton.me

